

## C-TRACK 50 EN QUELQUES MOTS

C-Track 50 est un projet financé par l'UE dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020. Il vise à mobiliser et à soutenir les collectivités locales et régionales dans le développement, le financement et la mise en œuvre de plans d'action intégrés ambitieux en matière d'énergie durable et de climat afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour y parvenir, C-Track 50 souhaite relever 2 défis clés: l'absence de collaboration multi-niveaux dans la planification énergétique et les politiques climat et l'expérience limitée en Europe en matière de planification à long terme à tous les niveaux.

C-Track 50 contribuera de manière significative aux objectifs énergie et climat de l'UE à 2030 et 2050 en mettant en avant la gouvernance multi-niveaux, en aidant les pouvoirs publics à définir leurs priorités en matière de politique énergétique sur le long terme et en facilitant la planification énergétique locale et régionale.

Consultez notre site internet !  
<http://www.c-track50.eu>

Contactez nous !

Coordinateur du projet :  
Prof. John Psarras (EPU-NTUA)

Point de contact national  
Catherine Premat

✉ [catherine.premat@auvergnerhonealpes-ee.fr](mailto:catherine.premat@auvergnerhonealpes-ee.fr)

### Project partners



Mette les collectivités en marche pour une neutralité carbone d'ici à 2050



Ce projet est financé dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne (Convention N°784974).

Les informations et opinions figurant dans cette brochure sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de l'Union européenne. Ni l'EASME, ni les institutions et organes de l'Union européenne ne peuvent être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.



## TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR UN AVENIR



## NEUTRE EN CARBONE

## OBJECTIFS

- Soutenir le développement et la mise en œuvre de plans d'action pour une politique énergie climat durable à l'horizon 2050 aux niveaux local et régional.
- Faciliter la coopération multi-niveaux dans onze pays européens et mieux relier les efforts des autorités européennes, nationales, régionales et locales en matière de planification des politiques énergie-climat
- Faire monter en compétence les collectivités locales et régionales en matière de planification intégrée des politiques énergie-climat
- Identifier les priorités stratégiques au niveau national
- Promouvoir le concept de neutralité carbone en Europe auprès d'acteurs clés
- Soutenir les politiques et les initiatives de l'UE, telles que la Convention des maires sur l'énergie et le climat.

## RÉSULTATS CLÉS ATTENDUS

- 116 plans d'action locaux et régionaux en matière d'énergie durable et de politique climat élaborés
- Au moins 105 plans de financement de projets ou d'actions développés
- Plus de 50 000 acteurs engagés à travers l'Europe
- Environ 160 millions d'euros d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables



## QU'EST-CE QUE LA NEUTRALITÉ CARBONE ?

Atteindre la neutralité c'est atteindre zéro émission de carbone libéré dans l'atmosphère. Cela implique de calculer l'impact des activités émettrices de carbone, de le réduire là où c'est possible, puis d'équilibrer les émissions restantes, en achetant une compensation carbone, par exemple en investissant dans la production d'énergies renouvelables.

Dans C-Track 50, le terme « neutralité carbone » est utilisé pour décrire un objectif minimum de réduction des émissions de dioxyde de carbone de 80% au niveau local, en favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et en permettant que le surplus soit pris en charge par les politiques nationales.



## A QUI S'ADRESSE CE PROJET ?

- **Aux acteurs régionaux,**  
à savoir les Régions, les intercommunalités, les syndicats d'énergie et les agences de l'énergie C-Track 50 fait monter en compétence les acteurs régionaux en Europe, tout en mettant en avant le concept de neutralité carbone.
- **Aux collectivités locales**  
Les collectivités sélectionnées recevront un soutien technique pour élaborer des plans, à long terme, en matière d'énergie et de climat, ainsi que pour financer des actions ou projets.
- **Aux autorités publiques nationales**  
Les autorités nationales collaborent avec les collectivités régionales et locales pour parvenir à une intégration verticale et horizontale des politiques énergie-climat et pour créer des synergies lors de la mise en œuvre d'actions à différents niveaux de gouvernance.
- **Aux organisations/institutions financières**  
C-Track 50 fait appel à des acteurs du marché, des institutions financières, des entreprises et citoyens qui peuvent financer ou parrainer la mise en œuvre de projets d'énergie durable.

